

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un du mois d'août à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Chantal ROUTUROU, Alain BARRALON, Marie THIBORD, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Adjoint, Nadine BEGARDES, Jean BELLOCQ, Miguel BENNES, Marie-Odile DOUSSE, Christelle MALNOU CASTETBON, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christophe SAJUS.

Etaient absents : Marie-Claire MORETTO qui a donné procuration à Jean BELLOCQ, Christian PUJOLLE qui a donné procuration à Elie MANESCAU.

Secrétaire de séance : Marie THIBORD (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 25/08/2020

Publié et affiché le 01/09/2020

Ordre du jour:

- Demande d'emprunt- Travaux investissement 2020
- Signature d'un bail commercial : local POEY 117
- Résiliation d'un contrat de prêt à usage
- Travaux voirie 2020 : demande de subventions
- Désignation délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Finances : Décision Modificative n°1
- Personnel : Modification temps de travail de deux emplois
- Délégation permanente de dépôts demandes d'urbanisme
- Participation financière aux frais de fonctionnement École de LESCAR, Année scolaire 2019-2020
- Marché de confection et livraison de repas scolaires entre la SPL et la Commune
- Marché de confection et livraison de repas CLSH entre la SPL et la Commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 15 juillet 2020.

DELN°2020/08/31/01

**DEMANDE D'EMPRUNT - CAISSE D'ÉPARGNE - TRAVAUX INVESTISSEMENT
2020**

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **120 000,00 EUROS** destiné à financer

Objet du prêt : 2 projets :

- Rénovation en vue de location d'une maison nommée ancien presbytère (cout rénovation 40.000€ avec un loyer prévisible de 900€/an)
- Création d'un chemin piéton sur le chemin de la caribette à Poey de Lescar (cout du chantier 170.000€).

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0,85 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **250,00. EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la demande d'emprunt à la Caisse d'Epargne.

DCM N° 2020/08/31/02

SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Le Maire rappelle au conseil qu'un local est disponible dans le bâtiment Poey 117.

Il indique que Madame FORGES Keti, gérante de la société KREATIV ATELIER 64, a fait connaître son intention de reprendre le local à compter du 15 septembre 2020. Il propose un loyer mensuel de 255 €.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et présente le projet de bail commercial qu'il a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de louer à la société KREATIV ATELIER 64, représentée par Madame FORGES Keti, Gérante, pour une activité de rénovation d'ameublement, le local, situé dans le bâtiment Poey 117.

- **FIXE** - à neuf ans, à compter du 15 septembre 2020, la durée de la location ;

- à 255 € le montant mensuel du loyer.

- **APPROUVE** le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

DCM N° 2020/08/31/03

RÉSILIATION D'UN CONTRAT DE PRÊT A USAGE ENTRE M. COMBELASSE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 03 juin 2019, la commune a signé un contrat de prêt à usage sur la parcelle ZB 19 afin de permettre à Monsieur COMBELLASSE, d'y installer des ruches pour un élevage apicole.

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur COMBELASSE en date du 28 juillet 2020, de mettre fin à ce contrat de prêt car les ruches lui ont été volées.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à la résiliation du contrat de prêt à usage consenti à Monsieur COMBELASSE sur la parcelle ZB 19.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELN°2020/08/31/04

TRAVAUX DE VOIRIE 2020: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des travaux de voirie prévus pour l'année 2020 :

TRAVAUX VOIRIE 2020	
ADRESSE	TARIF
Chemin du Moulin P1	3 337,00 €
Impasse des arbousiers	311,00 €
Impasse du Mont	246,53 €
Chemin du Stade	202,50 €
Chemin de la Caribette	590,40 €
Chemin Aspe	1 850,28 €
Chemin de las Senderos	2 130,70 €
Chemin Pierrinot P1+P2	9 775,90 €
Rue principale (trottoir)	4 460,90 €
	22 905,21 €

Le montant estimé pour cette opération « voirie 2020 » est de 22 905.21 € H.T, soit 27 486.25€ T.T.C.

Il informe les conseillers que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du nouveau dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

De plus, les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de Police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération voirie 2020, ci-dessus exposée.
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la plus élevée possible, pour l'opération voirie 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.
- **PRECISE** que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès du Département.

DEL N° 2020/08/31/05

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La CLECT intervient lors de tout transfert de charges résultant, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Les évaluations auxquelles elle procède servent notamment à déterminer le montant de l'attribution de compensation.

En application de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la mise en place d'une CLECT est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale

(EPCI) à fiscalité propre. Cette commission est créée par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement municipal du 23 mai 2020, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Monsieur le Maire rappelle que les membres de cette commission sont désignés librement par chacune des communes membres parmi les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation de ces délégués,

Délégué titulaire :

- Monsieur SOLER Pierre

Délégué suppléant :

- Madame ROUTUROU Chantal

Où le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Pierre SOLER en qualité de délégué titulaire.

- **DESIGNE** Madame Chantal ROUTUROU en qualité de délégué suppléant.

DCM N° 2020/08/31/06

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1: TRANSFERT DE CRÉDITS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les transferts de crédits à effectuer sur le budget primitif, section de fonctionnement, de l'exercice 2020, à savoir :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
6718 : Autre charge exceptionnelles	+ 12 751.00	752 : revenus des immeubles	+ 12 751.00
Total Dépenses	+ 12 751.00	Total Recettes	+12 751.00

Adopté à l'unanimité.

DCM N° 2020/08/31/07

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois :

- Adjoint Technique (Agent polyvalent d'entretien et au service de l'école) permanent à temps non complet (28 heures) suite à l'augmentation des effectifs à la cantine et le temps de ménage qui en découle.
- Adjoint Technique (Responsable des services périscolaires) permanent à temps non complet (24 heures 30) suite à un besoin de missions d'encadrement de manière plus fréquente durant le temps scolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter, à compter du 15 août 2020 :

- de 24 heures 30 (temps de travail initial) à 25 heures 30 (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe (Responsable des services périscolaires)
- **DECIDE** de porter, à compter du 01 septembre 2020 :
 - de 29 heures (temps de travail initial) à 31 heures 30 (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe (Agent polyvalent d'entretien et au service de l'école)

DCM N° 2020/08/31/08

DÉLÉGATION PERMANENTE / DÉPÔT DEMANDES URBANISME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que pour chaque demande d'urbanisme, et avant le dépôt de celle-ci, il faut une délibération préalable spécifique du conseil municipal autorisant expressément le maire à signer et déposer la demande d'autorisation au nom de la commune.

Il y a la possibilité de délégation permanente au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Le 27° de l'article L.2122-22 du CGCT, dans sa nouvelle rédaction, permet au conseil municipal de déléguer au maire le pouvoir de « procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ».

Une fois cette délégation donnée, il n'y a alors plus lieu de délibérer à chaque fois avant de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, sauf exception. En effet, pour que cette délégation puisse être légale, le Conseil Municipal doit fixer les limites de celle-ci et préciser les cas où cette délégation s'appliquera. Il ne s'agit donc pas de donner un blanc-seing au maire pour décider seul des projets de la commune. C'est toujours au conseil municipal à qui il appartient de décider en amont des projets qui feront l'objet à la fin de la demande d'autorisation. Globalement, cette délégation doit être conforme au principe général fixé par l'article L.2122-21 du CGCT selon lequel le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonner les dépenses et de diriger les travaux communaux.

Le conseil municipal fait le choix de limiter cette délégation aux projets et opérations inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

DEL N°2020/08/31/09

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE DE LESCAR

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Commune de LESCAR lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement de son école pour l'inscription d'un enfant dont la famille vit à POEY-DE-LESCAR, l'enfant étant inscrit en classe ULIS à LESCAR.

Le montant de la participation demandée est de 683,18 €.

Le Maire ajoute que la participation aux frais de fonctionnement de ces classes spécialisées est une participation obligatoire pour la Commune de résidence de l'enfant.

Le Maire invite donc le Conseil à se prononcer sur le montant de la contribution que la Commune de LESCAR demande à POEY-DE-LESCAR.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au paiement de la somme de 683,18 € correspondant au montant de la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de LESCAR pour l'inscription en classe ULIS pour l'année scolaire 2019-2020.

DEL N°2020/08/31/10**ADHESION AU MARCHÉ DE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS SCOLAIRES**

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01 septembre 2020, la commune adhère au marché de confection et livraison de repas scolaires.

En effet, la commune a adhéré à la création de la Société Publique Locale en date du 26 septembre 2018 et à ce jour un contrat doit être passé entre la SPL et la Commune afin de définir les modalités techniques, administratives et les conditions financières selon lesquelles la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration fournira des repas à l'école de POEY DE LESCAR.

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1er septembre 2020.

La commune autorise le Maire à signer la convention en résultant.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DEL N°2020/08/31/11**ADHESION AU MARCHÉ DE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS CLSH**

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01 septembre 2020, la commune adhère au marché de confection et livraison de repas scolaire.

En effet, la commune a adhéré à la création de la Société Publique Locale en date du 26 septembre 2018 et à ce jour un contrat doit être passé entre la SPL et la Commune afin de définir les modalités techniques, administratives et les conditions financières selon lesquelles la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration fournira des repas au centre de loisirs Récr'évasion de POEY DE LESCAR.

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1er septembre 2020.

La commune autorise le Maire à signer la convention en résultant.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :**DEPENSES**

SFIC	Isolation phonique cantine et garderie	juil-20	3 965,59 €
MANUTAN	Table+ chaises cantine et table garderie	juil-20	2 889,89 €
ACTUEL BURO	TABLEAU + VIDEO	juil-20	2 877,60 €
INFO DIRECT	PC ECOLE X 2	juil-20	731,50 €
DA COSTA JOAO	MACONNERIE CLASSE MME MARCHE	juil-20	840,00 €
INDUSPAL	Menuiseries classe Mme MARCHE	juil-20	6 612,00 €
MERIAL	MATERIEL VESTIAIRES FOOT	juil-20	4 705,34 €
ADING	Maitrise d'œuvre Caribette	20/08/2020	15 000,00 €
TILHET	Fenêtre vestiaire	20/08/2020	223,32 €

CONFERENCES THEMATIQUES CAPBP : *Prise de parole de Chantal et Jean expliquant l'intérêt de ces conférences.*

Proposer des conseillers communautaires et municipaux aux 5 conférences :

- Finances- Administration Générale
- Développement économique- Attractivité- Tourisme- Numérique- Affaires européennes et internationales
- Service à la population- Solidarité – Sport- Culture- Gens du voyage
- Environnement- Energie- Déchets- eau- Assainissement
- Voirie- Mobilités- Grands travaux – Urbanisme- Habitat

ENQUETE SOCIALE : *Chantal* : attente information de la communauté d'agglomération sur la mise en place d'une enquête sur le territoire de l'agglomération.

ECOLE : *MARIE* : Reprise demain de l'école pour les 186 enfants du groupe scolaire. Sécurisation des accès, port du masque pour les agents et pour les parents accédant à l'établissement, lavage des mains à l'entrée mais brassage des groupes et non distanciation entre les enfants et les groupes pour pouvoir fonctionner. Remplacement de 2 agents en arrêt maladie avec embauches en CDD.

TRAVAUX VESTIAIRES/STADE : Installation du mobilier cette semaine – Installation de la passerelle pour le tableau score réalisée en régie (19 heures de travail et environ 220 € de fourniture). En attente réponse SDEPA sur l'éclairage terrain entraînement. Poursuite des améliorations en septembre en fonction du solde restant sur les 25.000 € provisionnés.

POEY 117 : Signature cette semaine du marché conformément au dernier projet présenté.

DOSSIER CARIBETTE : *Alain* : en attente date de travaux qui doivent être réalisés par le SDEPA. Normalement prévus vers janvier 2021.

DOSSIER PRESBYTERE : *André* : Prise en compte d'une rénovation énergétique dans le projet de réaménagement du logement. Etudes énergétiques seront effectuées avant et après travaux. La consultation des entreprises pour les travaux sera lancée très prochainement et elles auront un délai d'un mois pour une réponse.

COMPTE RENDU REUNION MOUSTIQUE : *André* fait un bref compte rendu.

LOCATION SALLE/POINT ASSOCIATION : *PATRICIA* : Aucune location de salle pour du festif mais autorisée pour des réunions ou des activités sportives uniquement si protocole sanitaire proposé. C'est une chance de pouvoir redémarrer les activités pour les associations, les protocoles de fédérations vont être transmis rapidement à la mairie afin de réutiliser les salles.

ACTIONS MENEES CONTRE LES NON RESPECTS DES REGLES : *Alain* informe les conseillers des nombreuses rencontres avec administré + diffusion sur site internet d'une sensibilisation aux stationnements gênants. Plusieurs courriers ont été réalisés pour demande de taille de haie débordante sur la voie publique, de nombreux retours positifs par les administrés qui ont réalisé rapidement les travaux. Enfin, concernant un problème de vitesse excessive sur la commune, une rencontre va avoir lieu avec un technicien voirie du département.

ATELIERS NUMERIQUES : Proposition de fibre 64 d'organiser gratuitement des ateliers numériques dans la commune. Accord de la mairie et les dates sont les 14 et 21 décembre et les 4 et 11 janvier : 2 groupes de 6 personnes. Affichage fait en mairie, à la bibliothèque, à la salle Joseph Teixido et diffusion à faire sur le site et par info@mairie.

RECEPTION DGS AGGLO : M. MENGIN LECREUX : Présentation de la commune et de ses projets. Nous avons obtenu la promesse d'un fonds de concours exceptionnel pour la rénovation du stade et une ouverture sur la participation de l'agglo aux frais de l'école de musique.

SAISINE AGGLO EAUX PLUVIALES : JEAN nous présente succinctement les différents systèmes de gestion de l'eau pluviale sur Poey. L'agglomération a pris la compétence sur l'eau pluviale avec un coût annuel de 5 000 € pour la commune (sur le dernier mandat coût de 1200€).

Nous avons sollicité l'agglomération pour une intervention impasse des arbousiers. Nous avons deux ou trois autres zones à traiter qui nécessiteront intervention.

CROCHES PATTES : Des travaux sont à réaliser sur l'école de musique. La plus grande partie des travaux concerne le confort de cette école et nous allons tenter la proposition suivante faite à l'agglo et au département : Nous réalisons les travaux, nous prenons à notre charge les travaux d'étanchéité extérieure du bâtiment et les 2 partenaires nous financent l'ensemble du matériel (chauffage, isolation thermique et phonique, alarme).

SECURISATION CARREFOUR CAMI SALIE : J'ai saisi la conseillère départementale (Sandrine LAFARGUE) de ce problème et j'ai demandé un rendez-vous avec le technicien voirie du département. Le carrefour étant sur la commune des Lescar, j'en ai saisi également Valérie REVEL pour lui proposer de se joindre à nous. Rencontre avec la mairie de LESCAR dans nos locaux mercredi dernier. Lescar se joint à nous sur cette demande de sécurisation du carrefour D945-Cami Salié.

NUMERISATION DES FACTURES CANTINE GARDERIE : A compter du mois de novembre, la transmission des factures Cantine Garderie se fera uniquement en dématérialisé.

COMMISSION LISTE ELECTORALE : Président PAUL REGIS POLLIN + deux membres hors conseil qui seront représentant de l'état et du tribunal administratif (Jean-Michel URRUTY et Maryse SASSUS BOURDA).

NRO POEY : Réunion avec la conseillère départementale, la conseillère spéciale de JJ LASSERRE, le directeur du service culture et l'artiste + maire et Chantal. Déplacement sur site et modification complète avec harmonisation (Gris anthracite) et changement orientation.

SCHEMA INCENDIE : Un arrêté du maire va valider le schéma de défense incendie. Nous allons rapidement devoir engager des travaux non prévus pour l'installation d'une bouche incendie au niveau du chemin du canal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.